



## La déclaration sur la recherche fondée sur les données probantes

S'engager dans des recherches alors qu'il n'existe aucune revue systématique démontrant l'existence d'une véritable incertitude, en particulier lorsque ces recherches impliquent des personnes et des animaux, est contraire à l'éthique, non scientifique et dispendieux. Chercheurs, instances de financement et de régulation de la recherche et comités d'éthique, éditeurs publiant les recherches, instituts de recherche et enseignants chercheurs et spécialistes de l'information oublient souvent de se reporter aux recherches antérieures avant d'entreprendre ou de financer de nouvelles études et d'en publier les résultats.

Nous exposons ci-après les responsabilités des parties prenantes dans la réalisation des buts de la recherche fondée sur les données probantes :

- Pas de nouvelles études sans une revue systématique adéquate des données existantes, montrant que de nouvelles recherches sont justifiées, et
- Efficience dans la production, l'actualisation et l'accessibilité des revues systématiques.

*But 1: Pas de nouvelles études sans une revue systématique adéquate des données existantes, montrant que de nouvelles recherches sont justifiées*

### *Chercheurs*

- Prioriser les questions de recherche après avoir pris systématiquement en compte l'ensemble des recherches pertinentes, antérieures comme en cours.
- Savoir rechercher efficacement les revues systématiques et études en cours pertinentes. Si la recherche indique qu'il n'existe pas de revues systématiques pertinentes et d'actualité, les chercheurs doivent connaître les options pour préparer ou actualiser la revue dont ils ont besoin.
- Savoir évaluer le risque de biais dans les revues systématiques.
- Savoir guider les étudiants des cycles supérieurs dans l'utilisation et la préparation de revues systématiques.

### *Organismes de financement*

- Déterminer si les demandeurs de fonds ont utilisé des revues systématiques des recherches antérieures, afin d'identifier et d'aider à prioriser les questions ou programmes de recherche.
- Évaluer si les demandeurs ont démontré que les travaux proposés s'appuyaient suffisamment sur la revue systématique des recherches antérieures.
- Déterminer si des revues systématiques des recherches antérieures ont été intégrées dans la conception des nouvelles études proposées.

#### *Agences de régulation de la recherche, y compris comités d'éthique*

- Évaluer si les demandeurs ont démontré que les questions de recherche s'appuyaient suffisamment sur la revue systématique des recherches antérieures. Cette exigence ne se limite pas aux essais randomisés.
- Déterminer si des références à des revues systématiques de la recherche antérieure ont été intégrées dans la conception des nouvelles études proposées.

#### *Éditeurs et réviseurs*

- Déterminer si la justification et la conception des études sont correctement décrites dans le contexte des revues systématiques de travaux antérieurs.
- Évaluer si la description des recherches antérieures est suffisante pour permettre l'interprétation des résultats des études soumises dans le cadre global des données probantes pertinentes.
- Déterminer si les propositions de recherches futures tiennent compte des recherches antérieures et en cours.
- Évaluer si les propositions de recherches futures incluent des descriptions claires des populations visées, des interventions, des comparaisons, des mesures des critères d'évaluation et des types d'étude.

#### *Enseignants et formateurs*

- Sensibiliser à l'importance d'une approche non biaisée de la synthèse des connaissances (revue systématique).
- Enseigner comment chercher ou préparer et utiliser des revues systématiques au cours de la planification et de l'interprétation des recherches supplémentaires.

#### *Patients et consommateurs*

- Avant de consentir à participer à des recherches, les patients doivent exiger que les projets incluent une revue systématique des connaissances déjà acquises.

*But 2: Efficience dans la production, l'actualisation et l'accessibilité des revues systématiques.*

#### *Spécialistes des revues systématiques*

- Participer à des activités de recherche et de développement pour :
  - a. améliorer la préparation et la mise à jour des revues systématiques,
  - b. développer la préparation automatisée des revues systématiques,
  - c. développer des outils pour préparer les revues systématiques plus efficacement.

#### *Spécialistes de l'information et bibliothécaires*

- Aider à développer des méthodes pour améliorer la qualité et l'actualité des recherches bibliographiques.
- Participer à la formation des chercheurs à la recherche efficace et pertinente de données utiles.
- Participer à des activités de recherche et de développement pour :
  - a. améliorer la production et la mise à jour des revues systématiques,

- b. développer la préparation automatisée des revues systématiques,
- c. développer des outils pour préparer les revues systématiques plus efficacement.

*Informaticiens, programmeurs et ingénieurs en intelligence artificielle*

- Participer à des activités de recherche et de développement pour :
  - a. améliorer la production et la mise à jour des revues systématiques,
  - b. développer la préparation automatisée des revues systématiques,
  - c. développer des outils pour préparer les revues systématiques plus efficacement.

*Organismes de financement*

- Soutenir le développement et la recherche dans le but de :
  - a. améliorer la production et la mise à jour des revues systématiques,
  - b. développer la préparation automatisée des revues systématiques,
  - c. développer des outils pour préparer les revues systématiques plus efficacement.

*Recommandations*

- Les instructions aux auteurs doivent inclure l'exigence de données probantes justifiant la recherche dont la publication est demandée.
- Les revues systématiques doivent être reconnues comme des recherches à part entière, comparables à d'autres types d'activités de recherche.
- Une définition claire de ce qui fait une revue systématique de bonne qualité doit être élaborée, acceptée et diffusée.

**A note on this French translation.**

We are grateful to Suzanne Assénat for translating the EBR statement into French. This work was funded by Cochrane France.

**A propos de cette traduction en français.**

Nous remercions Suzanne Assénat d'avoir traduit cette déclaration en français. Cette traduction a été financée par Cochrane France.